

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

Etaient absents : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Marie BERNARD

OBJET : Dossier « Guinguette » - Validation du lancement d'appel à candidatures et du projet d'investissement

Monsieur Le Maire rappelle que les aménagements de la guinguette ont permis de faire revivre le site du plateau de la tour du château en espace de détente, de convivialité et familial. La guinguette fonctionne depuis pratiquement deux ans et cela contribue à valoriser et animer la commune de Montguyon. Cette guinguette est devenue un lieu de restauration et de convivialité permettant des animations tout en offrant un espace de restauration qualitatif et accessible à tous.

L'activité guinguette s'inscrit parfaitement dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur Le Maire informe que l'exploitant actuel de la guinguette ne souhaite pas continuer cette activité pour l'année 2023.

Dans cette perspective, Monsieur Le Maire informe les membres de la nécessité de lancer un appel à candidatures qui permettra de fixer les conditions de mises à disposition du site du plateau de la tour pour l'exploitation de la guinguette, notamment les prestations de restauration et d'animation ainsi que l'entretien du site.

La commune met à disposition des locaux équipés pour la restauration et les abords si nécessaire par une convention d'occupation.

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que l'installation actuelle est « légère » et qu'il convient de remédier au manque de structure qui peut interroger sur le respect des normes d'hygiène.

Le projet de la guinguette progresse par étape avec des améliorations au fil des années. Le bâti existe mais il convient de procéder à de l'investissement de la part de la commune pour que l'exploitant puisse assurer son activité de manière réglementaire et sereine.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider le lancement de l'appel à candidatures pour l'exploitation de la guinguette mais également de valider le projet d'investissement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'appel à candidatures pour que l'activité « Guinguette » continue sur la commune,
- **D'APPROUVER** le projet d'investissement lié à l'activité de la guinguette,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire ou le Maire-Adjoint en charge de ce dossier de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

